

ANNÉE

2024-2025

PRÉSENTATION

Christian JELONCH - Président
Thierry LAGRAULET - Directeur

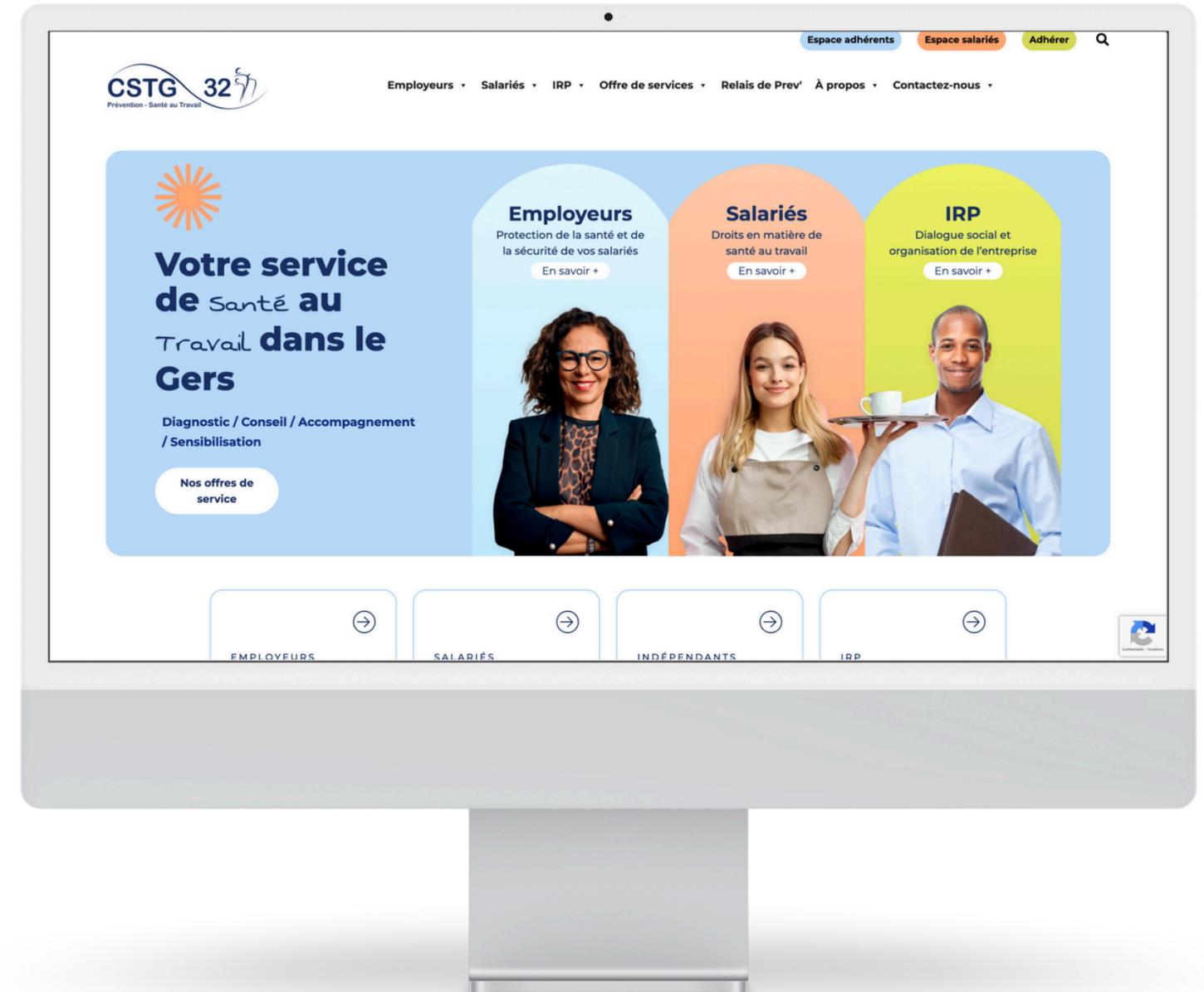


RAPPORT D'ACTIVITÉ

Centre de Santé au Travail en Gascogne

SITE WEB

www.cstg32.fr



POINT 1: OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

CHRISTIAN JELONCH - PRÉSIDENT



POINT 2: APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CHRISTIAN JELONCH - PRÉSIDENT
THIERRY LAGRAULET - DIRECTEUR



POINT 3 : COMPTE RENDU DE FONCTIONNEMENT

CHRISTIAN JELONCH - PRÉSIDENT
THIERRY LAGRAULET - DIRECTEUR



Agrément & Certification

- **Agrément :** Le service de santé au travail interentreprises CSTG est agréé pour cinq ans à compter du 23 mai 2022 pour le département du Gers (hors BTP et secteur agricole), avec une organisation conforme aux exigences de la DREETS Occitanie.
- **Certification :** Le CSTG32 est certifié Niveau 1 selon l'AFNOR SPEC 2217 (version août 2023) pour ses activités de prévention des risques professionnels et de suivi de l'état de santé, valable du 6 mars 2025 au 5 mars 2027.



L'équipe du CSTG32

CONSEIL D'ADMINISTRATION (10)

Collège représentants des employeurs (5)

- Christian JELONCH – Président - MEDEF
- Nadège FOURNIER – CPME
- Jean Claude TURCHETTI – Trésorier adjoint – U2P
- Alain DESBONS - MEDEF
- Philippe LAFFORGUE - MEDEF

Collège représentants des salariés (5)

- Francis BUFFARAL- CGT
- Lionel AUPEST - F.O. – 1er Vice Président
- Yannick MINGUEZ - C.F.T.C.
- Jean Yves MARCELLIN – C.F.E.-C.G.C.
- Maritchu CURUTCHET – C.F.D.T.

De plus (2)

- Henri DATTAS – Président délégué - MEDEF
- Jérôme DAURIS – Commissaire aux comptes



L'équipe du CSTG32

COMMISSION DE CONTROLE (15)

Collège représentants des employeurs (5)

- Nadège FOURNIER – CPME – Secrétaire
- Christian JELONCH – MEDEF
- Jean Claude TURCHETTI – U2P
- Alain DESBONS - MEDEF
- Henri DATTAS - MEDEF

Collège représentants des salariés (10)

- Francis BUFFARAL (Président) - CGT
- Isabelle MORSELLI - CGT
- Lionel AUPEST - F.O
- Christian HOURRIEZ - F.O
- Yannick MINGUEZ - C.F.T.C
- Bruno FROSI - C.F.T.C
- Jean Yves MARCELLIN - C.F.E.-C.G.C
- Camille PUJOL - C.F.E.-C.G.C
- Maritchu CURUTCHET - C.F.D.T
- Marie THOUEILLE - C.F.D.T



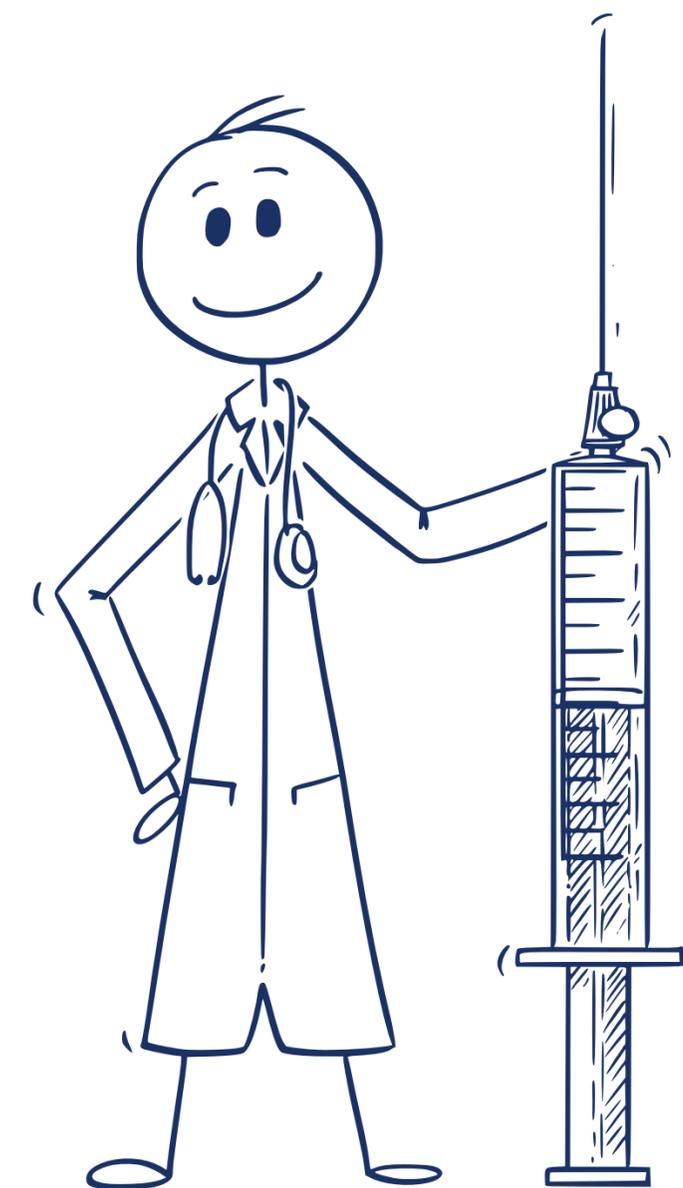
L'équipe du CSTG32

MÉDECIN DU TRAVAIL

- Dr Josiane MAGNIER
- Dr Caroline GRAIRE
- Dr Olivia MAILLART
- Dr Dominique BAYSSET
- Dr Laurence DELAGNES
- Dr Dominique DESHAIES
- Dr Chloé RIEU

I.D.E.S.T

- Marie BOUNET
- Camille DUMAINE
- Anne Charlotte ESCAFFRE
- Laura VALIENTE
- Marie LABATUT
- Marie Pierre FORGUES
- Céline LAGARDE



L'équipe du CSTG32

PÔLE PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

- Martine TOPIAC - Coordinatrice du pôle PDP
- Sarah LAFFITTE - Assistante du pôle PDP



I.P.R.P

- Irena HOLECKOVA - Coordinatrice pôle technique - Risque chimique
- Matthieu DALIBARD - Ergonome
- Anne Charlotte ESCAFFRE - Ergonome
- Sylvette BRISSAUD - Psychologue du travail
- Bruno LABAT - Technicien HSE
- Pierre ACHE - Technicien HSE
- Quentin BELEGOU - Technicien HSE

PÔLE ADMINISTRATIF

- Thierry LAGRAULET - Directeur
- Carol BOUTET - Assistante de direction



L'équipe du CSTG32

LES PARTENAIRES

3 psychologues cliniciennes

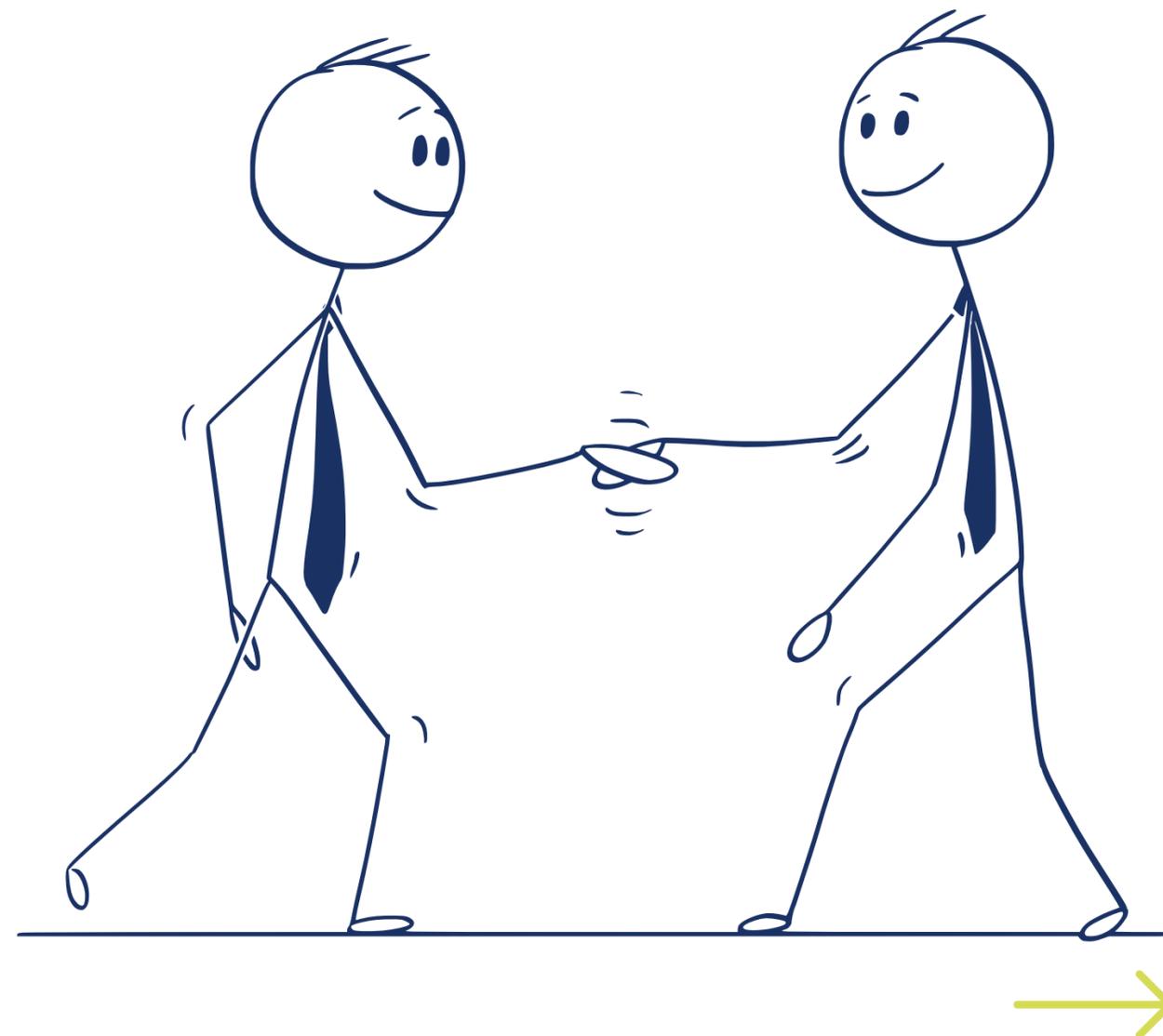
- Frédérique TESSIER – Secteur AUCH
- Laurence MARTIN – Secteur L'isle Jourdain
- Audrey TORRENT – Secteur Ouest Gers

1 chargée de communication GEGG

- Maiwenn SMUTEK (1jour semaine)

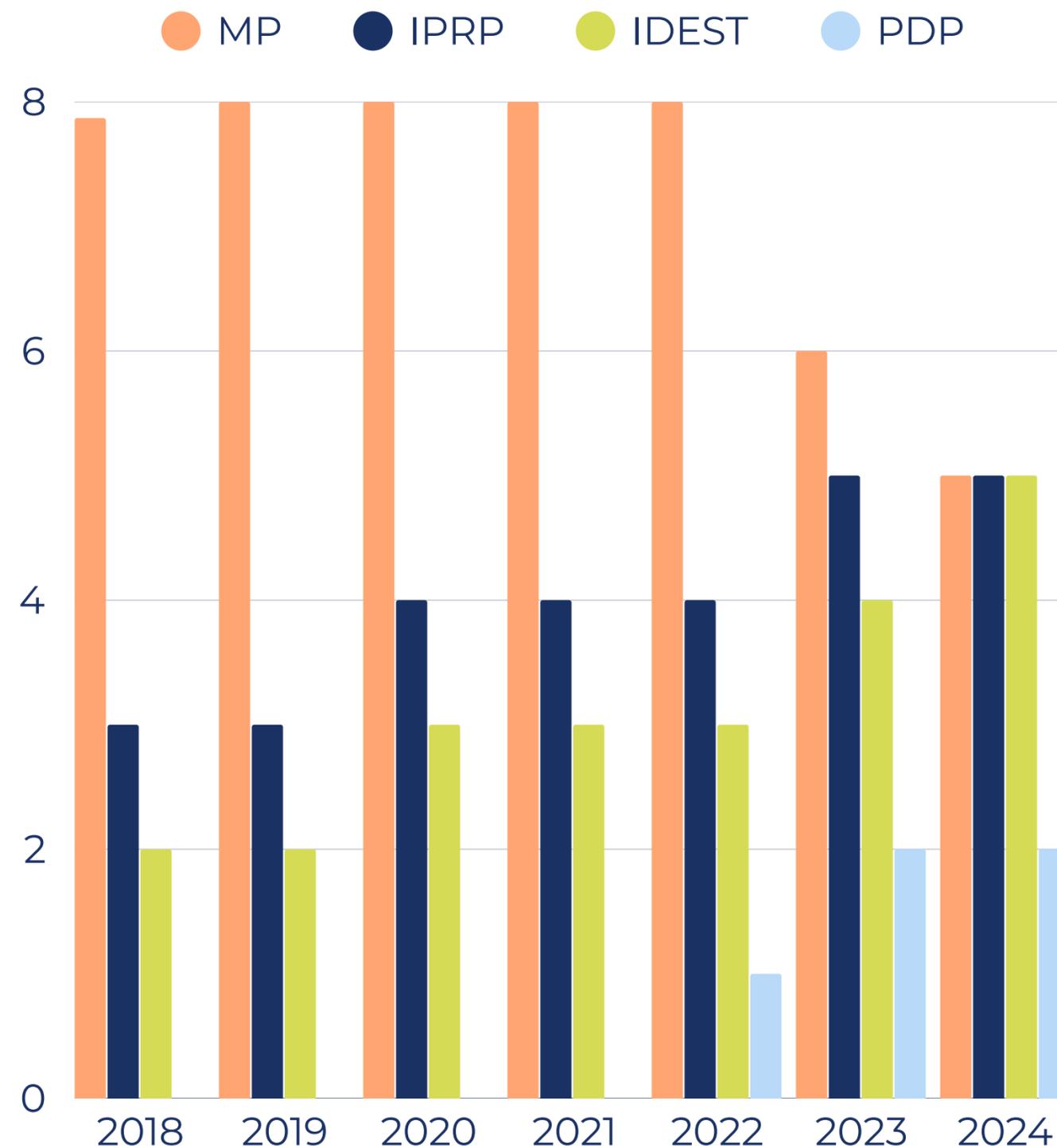
3 chargés de mission Cap Emploi

- Floriane AUVIN
- Naomie ZULIAN
- Pierre LIVERNAULT



L'équipe du CSTG32

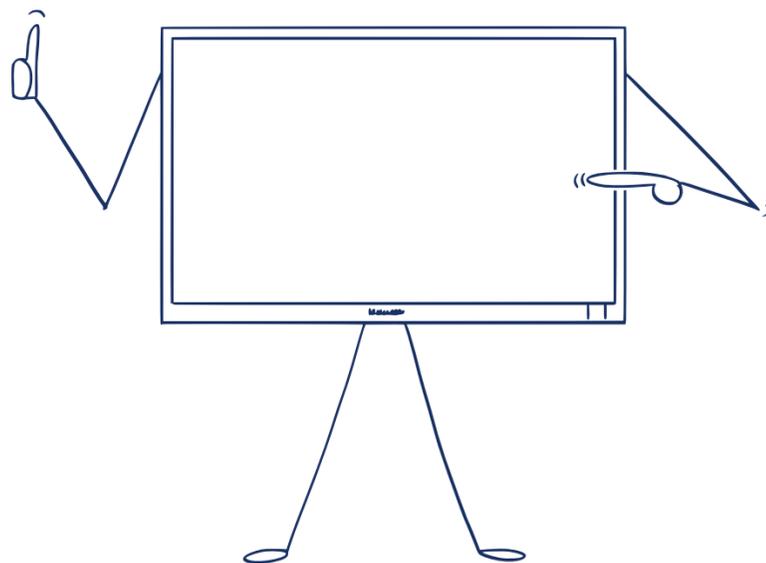
ÉVOLUTION DU TEMPS MÉDICAL ET TECHNIQUE (ETP)



Nouveauté !

PADOA

Padoa est une plateforme numérique dédiée à la santé au travail, qui permet aux entreprises de gérer efficacement le suivi médical de leurs salariés et de simplifier les démarches administratives liées à la médecine du travail.



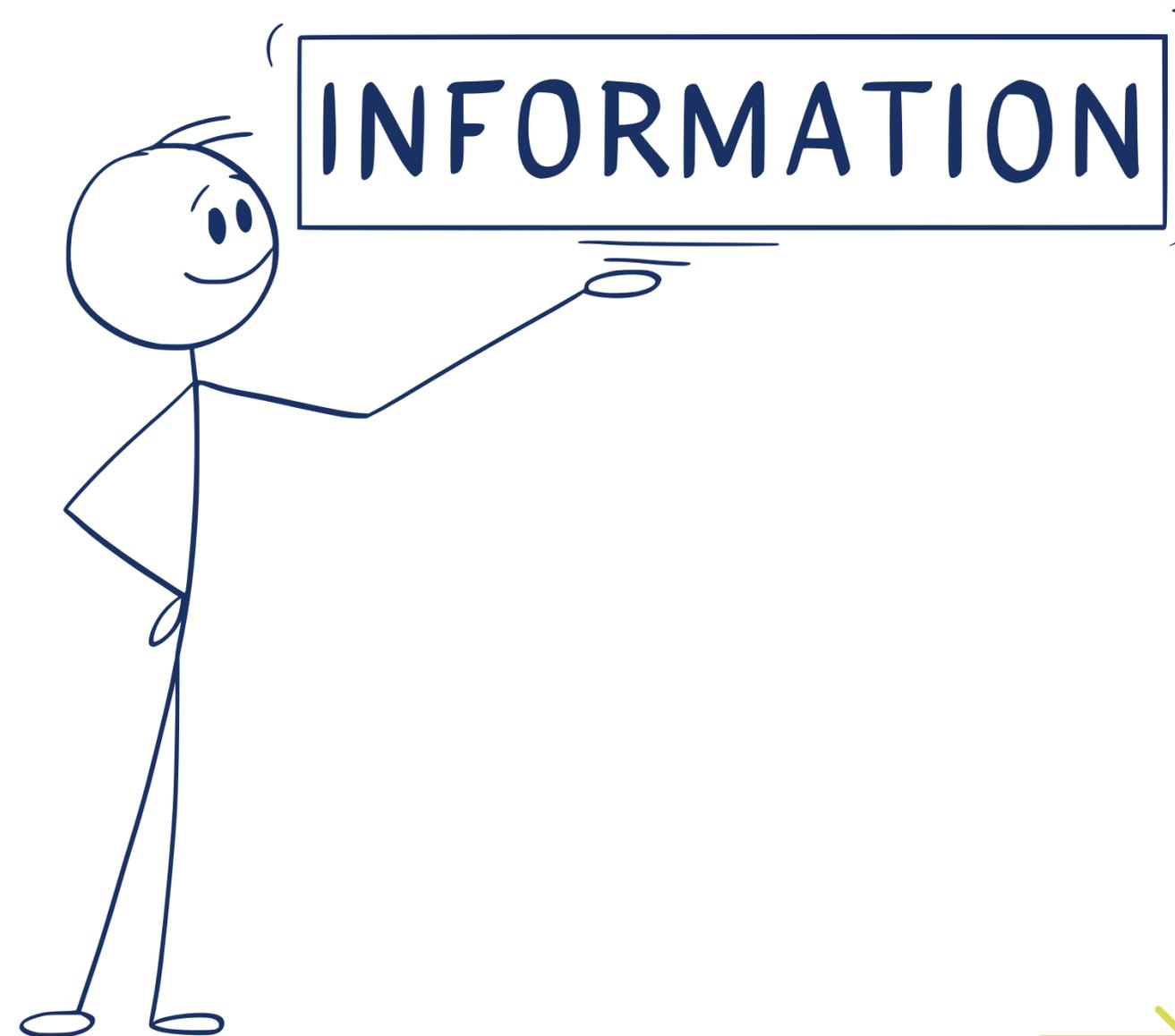
Chiffres clés

ADHÉRENTS

- **3352** adhérents actifs

SALARIÉS

- **22 966** salariés suivis (hors intérim)
- **1053** intérimaires



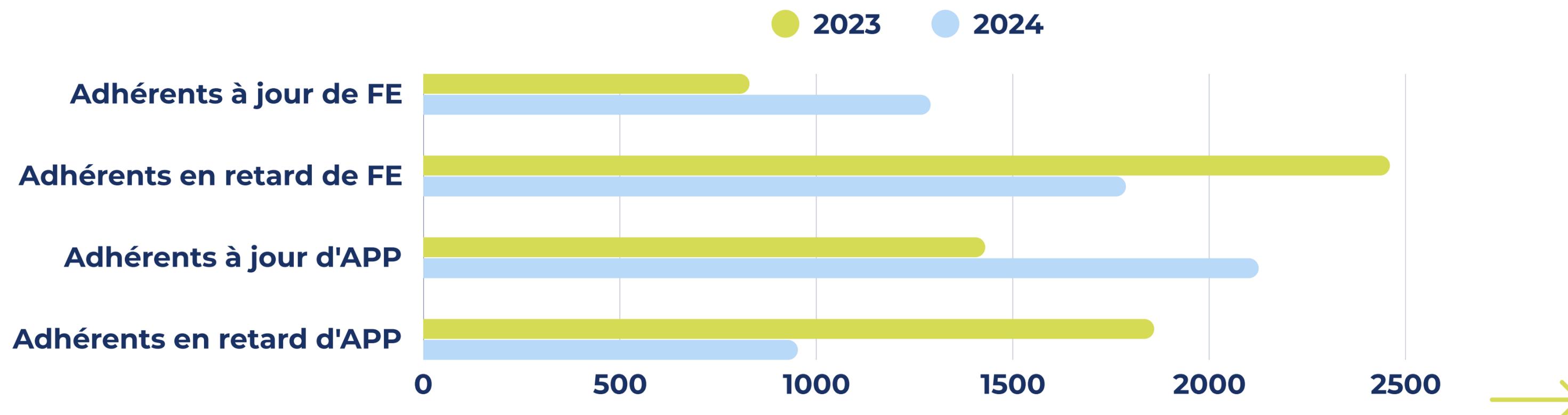
Etat des réalisations offre socle 2024

AMT

• 2967

AMT terminées

AXE 1 : PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



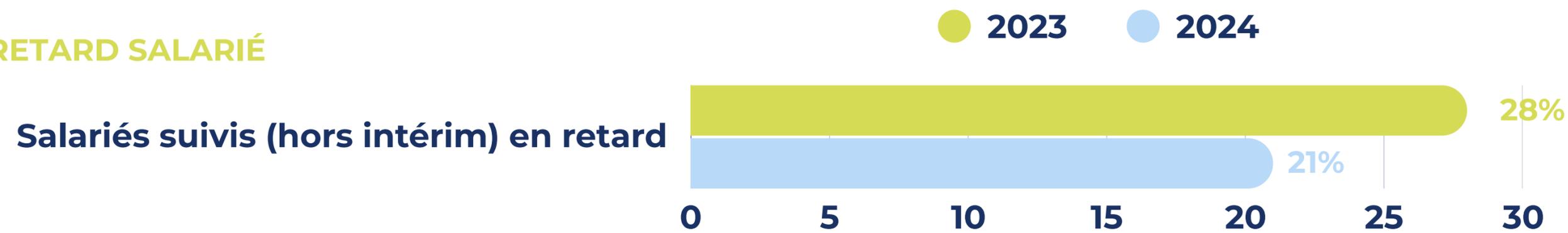
Etat des réalisations offre socle 2024

AXE 2 : SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ

VISITES RÉALISÉES

- **13 002** visites réalisées

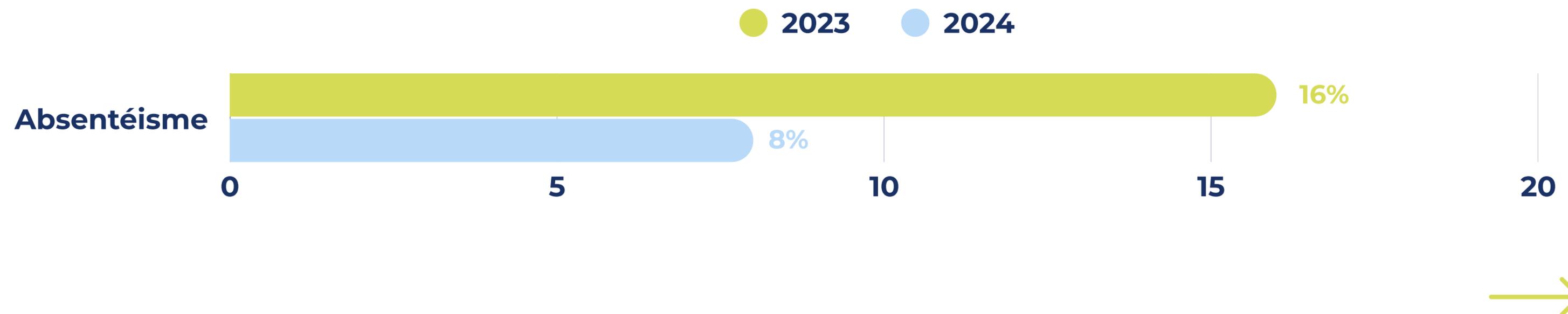
RETARD SALARIÉ



Etat des réalisations offre socle 2024

AXE 2 : SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ

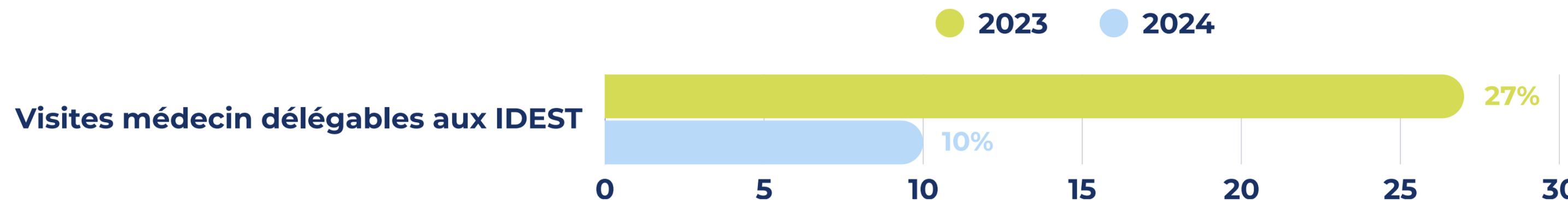
CONVOICATIONS



Etat des réalisations offre socle 2024

AXE 2 : SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ

ACTIVITÉ INDIVIDUELLE



Nouveauté !

INS (Identité Nationale de Santé)

L'INS est un identifiant unique et officiel utilisé dans le système de santé pour identifier chaque usager de manière fiable. Obligatoire depuis janvier 2021, elle permet de sécuriser les échanges de données, d'éviter les erreurs d'identité (grâce à l'identitovigilance), et de faciliter la coordination entre professionnels de santé.

Elle est composée d'un matricule (NIR ou NIA) et de 5 traits d'identité (nom, prénoms, date, sexe, lieu de naissance).

Utilités principales :

- Alimente le Dossier Médical Partagé (DMP).
- Permet l'échange du Dossier Médical en Santé au Travail (DMST).
- Autorise la transmission sécurisée des arrêts maladie.
- Assure une identité constante entre tous les acteurs de soins.



Etat des réalisations offre socle 2024

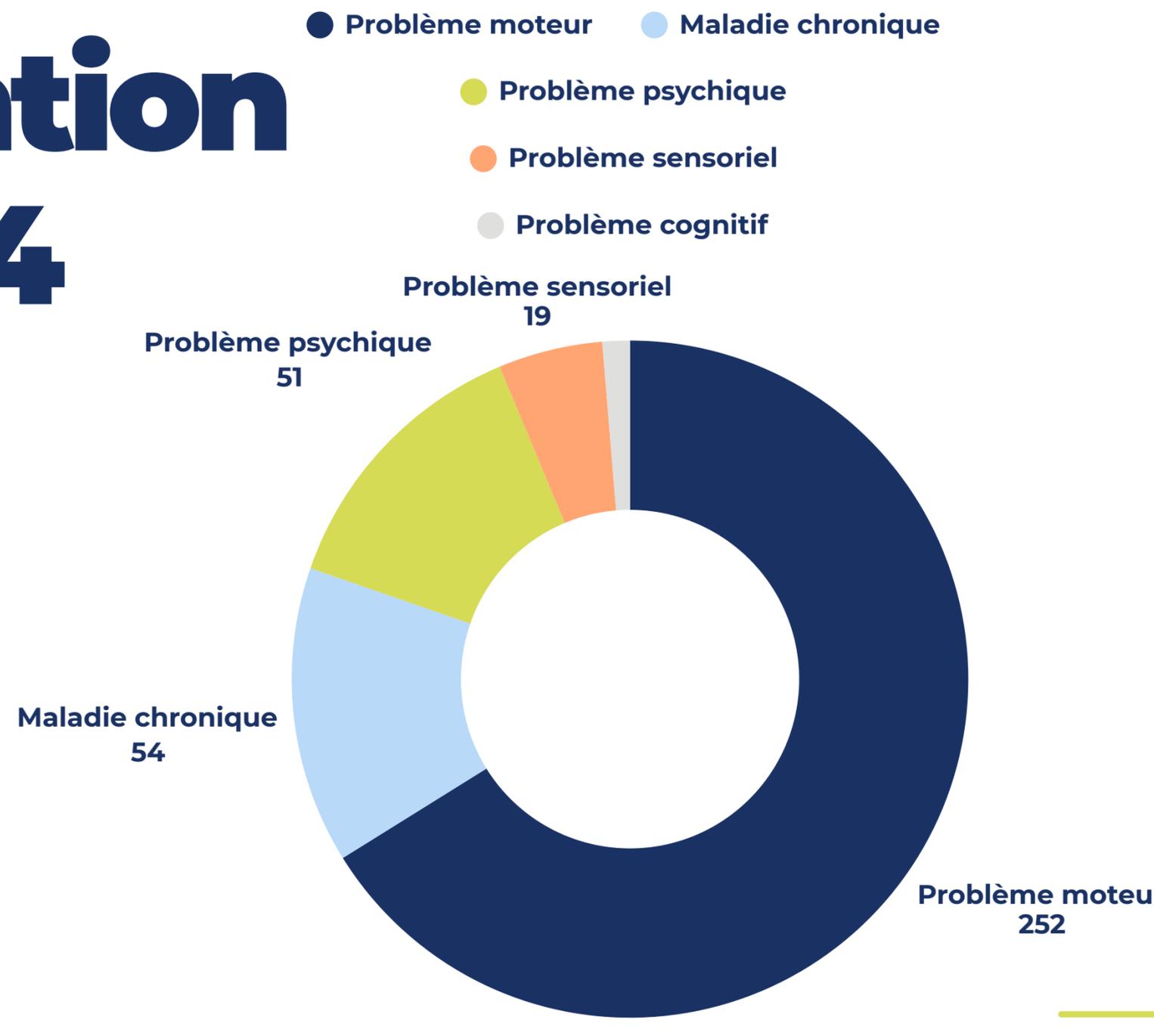
AXE 3 : PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION
PROFESSIONNELLE

MAINTIEN EN EMPLOI - ORIENTATIONS

- **249** signalements

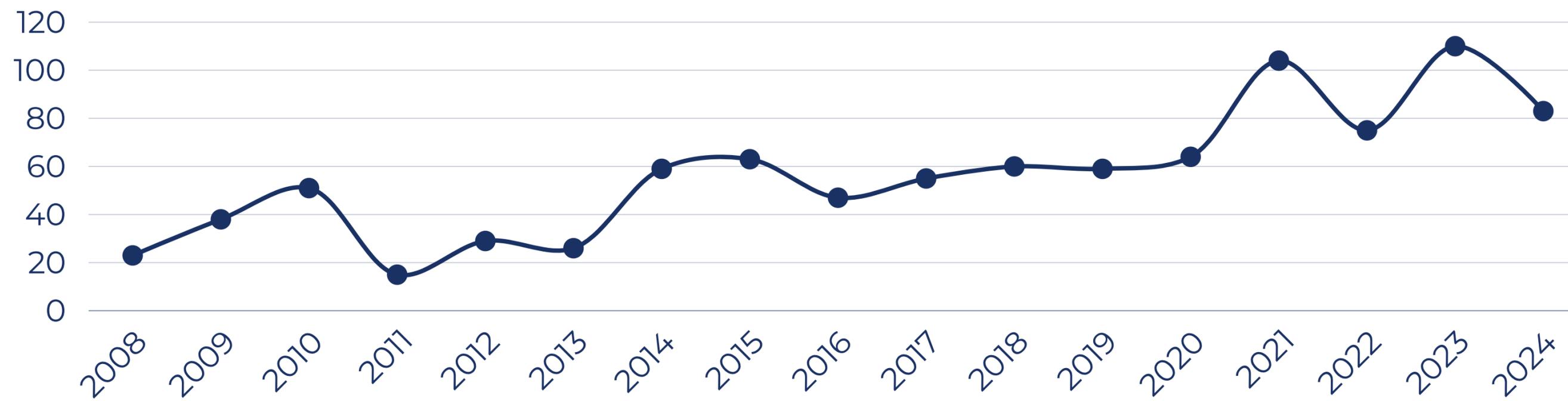
PLAN MEE - PROBLÈMES DE SANTÉ

- **376** plans MEE
- **385** problèmes de santé



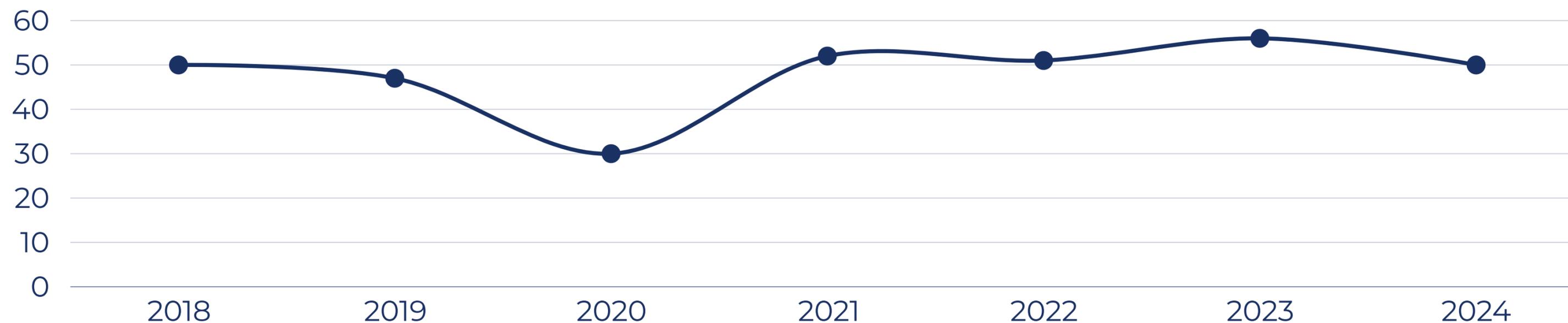
Activité psychologues cliniciennes

NOMBRE DE SALARIÉS VUS



Activité psychologues du travail

NOMBRE DE JOURNÉES RÉALISÉES



AMAROK

Votre santé, c'est maintenant. Et en quelques clics !

Dirigeants non-salariés, le CSTG32 vous propose **un outil simple, gratuit et 100 % anonyme** pour évaluer votre équilibre professionnel et prévenir les risques de burnout.

AMAROK E-SANTÉ, C'EST QUOI ?

- Un questionnaire en ligne basé sur 30 stressseurs et 28 satisfacteurs
- Une balance prédictive de votre santé globale
- En cas de déséquilibre : un questionnaire burnout + la possibilité d'être contacté par un professionnel de santé

POURQUOI ESSAYER ?

- Pas d'inscription
- 100 % anonyme
- Réservé aux dirigeants non-salariés adhérents du CSTG32
- Et surtout : quelques minutes pour prendre soin de vous

Faites le test dès maintenant !



CSTG 32 05 62 60 26

Votre santé, c'est maintenant. Et en quelques clics !

Dirigeants non-salariés, le CSTG32 vous propose **un outil simple, gratuit et 100 % anonyme** pour évaluer votre équilibre professionnel et prévenir les risques de burnout.

AMAROK E-SANTÉ, C'EST QUOI ?

- Un questionnaire en ligne basé sur 30 stressseurs et 28 satisfacteurs
- Une balance prédictive de votre santé globale
- En cas de déséquilibre : un questionnaire burnout + la possibilité d'être contacté par un professionnel de santé

POURQUOI ESSAYER ?

- Pas d'inscription
- 100 % anonyme
- Réservé aux dirigeants non-salariés adhérents du CSTG32
- Et surtout : quelques minutes pour prendre soin de vous

Faites le test dès maintenant !



CSTG 32 05 62 60 26

Votre santé, c'est maintenant. Et en quelques clics !

Dirigeants non-salariés, le CSTG32 vous propose **un outil simple, gratuit et 100 % anonyme** pour évaluer votre équilibre professionnel et prévenir les risques de burnout.

AMAROK E-SANTÉ, C'EST QUOI ?

- Un questionnaire en ligne basé sur 30 stressseurs et 28 satisfacteurs
- Une balance prédictive de votre santé globale
- En cas de déséquilibre : un questionnaire burnout + la possibilité d'être contacté par un professionnel de santé

POURQUOI ESSAYER ?

- Pas d'inscription
- 100 % anonyme
- Réservé aux dirigeants non-salariés adhérents du CSTG32
- Et surtout : quelques minutes pour prendre soin de vous

Faites le test dès maintenant !



CSTG 32 05 62 60 26

Etat de la réalisation du projet de service 2022-2027

AXE 1 : PRÉVENTION DU RISQUE
CHIMIQUE DANS L'AÉRONAUTIQUE -
PRICA

Objectifs

- Sensibiliser les entreprises et les salariés aux risques chimiques.
- Accompagner les entreprises dans l'évaluation des risques chimiques, notamment pour les substances CMR
- Proposer des plans d'action personnalisés avec des mesures de prévention et de protection adaptées.

Chiffres clés 2024

- 12 adhérents concernés par l'action PRICA.
- Existence de fiches d'exposition (FE) :
 - 47 % : Oui (moins de 4 ans)
 - 47 % : À mettre à jour
 - 6 % : Non
- Actions en cours :
 - 8 entreprises accompagnées pour l'évaluation du risque chimique
 - 6 entreprises en campagne de sensibilisation des salariés exposés

Outil associé : PRICABASE

- Présentation d'un poster au congrès CNMST 2024 (37e édition).
- Co-auteurs : CSTG32 – PREVALY
 -



Etat de la réalisation du projet de service 2022-2027

AXE 2 : RELAIS DE PRÉVENTION

Objectifs

Former des relais internes en entreprise pour qu'ils mènent des actions de prévention en autonomie.

Actions clés :

- Formation en 4 modules.
- Création d'un réseau et d'un site web dédié.
- Aide à la rédaction du Document Unique et du plan d'action (3 points de progrès).
- Suivi via une interface web et attribution du label "Relais de prévention".

Module :

- Module 1 : Sécurité et prévention dans l'entreprise
- Module 2 : Du document unique au plan d'action
- Module 3 : Méthode de gestion des accidents du travail
- Module 4 : Le LAB et échange de pratiques

Bilan 2024 :

- 19 entreprises, 22 participants.
- Depuis le lancement : 96 entreprises, 132 participants, 13 sessions réalisées.
-



Etat de la réalisation du Contrat Pluridisciplinaire d'Objectifs et de Moyens

CPOM

Au sein de la CMT, le service élabore un projet de service pluriannuel qui définit les priorités d'action du service et qui s'inscrit dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) prévu à l'article L. 4622-10 du Code du travail. Le projet est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Ce contrat est conclu entre :

- le service d'une part ;
- l'autorité administrative (DREETS) et les organismes de Sécurité sociale compétents d'autre part.
- Il est conclu après avis des organisations d'employeurs, des organisations syndicales de salariés représentatives au niveau national et des agences régionales de santé (ARS) pour une durée maximale de 5 ans.



Etat de la réalisation du Contrat Pluridisciplinaire d'Objectifs et de Moyens

CPOM

Ce contrat définit les actions visant à :

- mettre en œuvre les priorités d'actions du projet de service pluriannuel et faire émerger des bonnes pratiques ;
- améliorer la qualité individuelle et collective de la prévention des risques professionnels et des conditions de travail ;
- mettre en œuvre les objectifs régionaux de santé au travail définis dans les plans régionaux de santé au travail ;
- promouvoir une approche collective et concertée et les actions en milieu de travail ;
- mutualiser (y compris entre les SPST) des moyens, des outils, des méthodes, des actions, notamment en faveur des plus petites entreprises ;
- cibler des moyens et des actions sur certaines branches professionnelles, en faveur de publics particuliers ou sur la prévention de risques spécifiques ;
- permettre le maintien dans l'emploi des salariés et lutter contre la désinsertion professionnelle

En amont du CPOM

- Le CSTG a retenu deux axes (CA du 10 décembre 2024):
- La prévention de la désinsertion professionnelle,
- Le risque TMS,



POINT 4: COMMISSION DE CONTRÔLE

FRANCIS BUFFARAL – PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE



Signature de la Convention CSTG32-Cap Emploi Gers



POINT 5 : RAPPORTS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2024

JEAN CLAUDE TURCHETTI – TRÉSORIER
THIERRY LAGRAULET - DIRECTEUR



Bilan 2024

ACTIF	NET 2024	NET 2023
Immobilisations incorporelles	131	165
Immobilisations corporelles	539 484	589 965
Immobilisations financières	718	0
Avances & acomptes vers,s/com.	0	0
Créances	431 534	215 307
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	426 607	393 185
Charges constatées d'avance	17 750	82 336
TOTAL ACTIF	1 416 224	1 280 958

PASSIF	NET 2024	NET 2023
Fonds de réserve	689 614	843 740
Résultat de l'exercice	47 268	-154 057
Provision pour risques et charges	13 065	0
Emprunts et dettes financ. divers	45 028	56 218
Dettes fourniss. & cptes rattachés	119 845	89 039
Dettes fiscales et sociales	497 893	435 209
Dettes sur immo. & cptes rattachés	0	8 339
Produits constatés d'avance	3 512	2 470
TOTAL PASSIF	1 416 224	1 280 958



Compte de résultat 2024

CHARGES	2024	2023	%
COMPTE ACHAT	27 928	43 688	-36%
SERVICES EXTERIEURS	306 643	171 899	78%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	311 855	301 400	3%
IMPOTS TAXES	67 726	82 436	-18%
CHARGES DE PERSONNEL	2 291 310	2 277 351	1%
dont salaires	1 563 175	1 542 914	1%
dont indemnités	44 935	39 802	13%
dont charges sociales	685 241	662 275	3%
dont provision congés payés	-5 241	31 720	-117%
dont IFC	3 200	640	400%
CHARGES GESTION COURANTE	402	14 347	-97%
CHARGES FINANCIERES	303	367	-17%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 043	2 468	23%
DOT PROVISIONS ET AMORT	79 874	62 624	28%
IMPOTS S/SOCIETE	0	0	#DIV/0!
TOTAL CHARGES	3 089 084	2 956 580	4%
RESULTAT	47268	-154057	

PRODUITS	2024	2023	%
PRESTATION DE SERVICE	3 029 011	2 677 828	13%
dont cotisations	2 456 985	2 337 762	5%
dont droit d'entrée	5 750	4 930	17%
dont protocoles d'accord	3 685	2 834	30%
dont D.U.E.	-180	99 180	-100%
dont intérimaires	88 584	110 886	-20%
dont cotisations compl	474 187	122 236	288%
LOCATIONS DIVERSES	9 550	3 000	218%
AIDES DIVERSES	4 000	2 000	100%
AUTRES PRODUITS GESTION	11 748	27 542	-57%
PRODUITS FINANCIERS	20 849	8 622	142%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	47 833	34 616	38%
REPRISE PROVISIONS	0	14 347	-100%
TRANSFERT DE CHARGES	13 361	34 568	-61%
TOTAL PRODUITS	3 136 352	2 802 523	12%



POINT 6: RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'ANNÉE 2024

JÉRÔME DAURIS – COMMISSAIRE AUX COMPTES



POINT 7 : BUDGET 2025 MONTANT DE LA COTISATION POUR 2025

CHRISTIAN JELONCH – PRÉSIDENT
JEAN CLAUDE TURCHETTI – TRÉSORIER
THIERRY LAGRAULET - DIRECTEUR

CSTG

Prévention - Santé au Travail

32



Grille tarifaire 2025

Tarif fixé quels que soient:

- Le contrat (CDD ou CDI)
- Le temps de travail
- La catégorie déclarée (SI, SIA, SIR)

La cotisation adhérent vous donne droit à un ensemble de prestations dites « ensemble socle de service ». Cette offre comprend le suivi individuel de santé de vos salariés, les prestations de maintien en emploi et des actions de prévention/aide à l'évaluation des risques. Pour plus de précisions, vous pouvez consulter notre catalogue.

Cotisation annuelle *	99€ HT par salarié
Droit d'entrée nouvel adhérent (la première année)	10€ HT par salarié
Cotisations intérimaires	99€ HT par salarié
Absence convocations	49,50€ HT par absence
Cotisation nouvelle embauche	99€ HT par salarié
Cotisation suite DPAE	99€ HT par salarié
Cotisation travailleur éloigné-salarié extérieur	99€ HT par salarié



Grille tarifaire 2025 – Autres offres

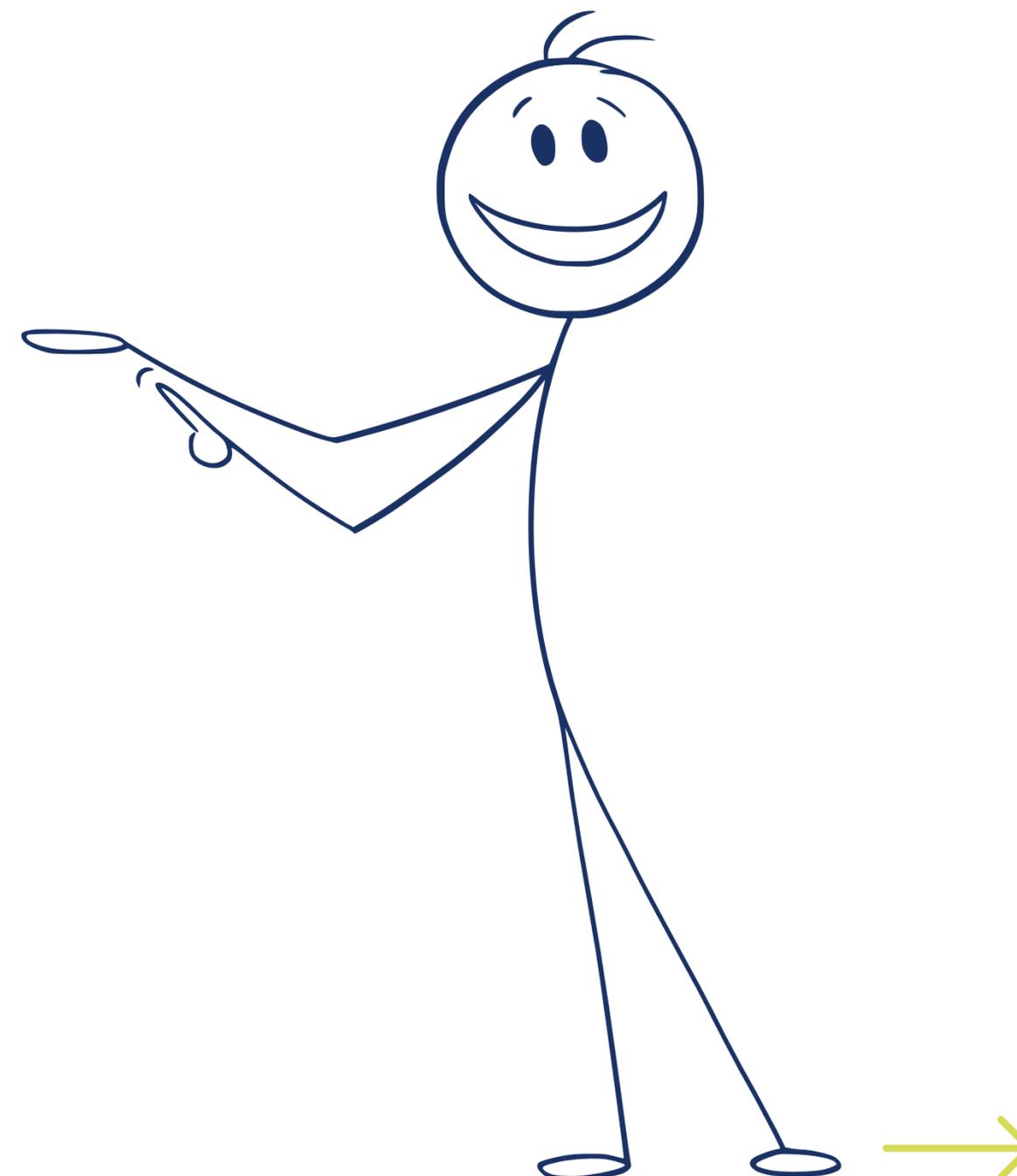
Cotisation annuelle *	
Offre fonction publique hospitalière	130€ HT par salarié
Offre spécifique – indépendants (hors offre socle)	99€ HT par salarié
Offre complémentaire – Abonnement NOA	150,00€ HT par an

* Le contenu de l'offre spécifique est accessible directement sur notre site internet ou en consultant le document « offre de service du CSTG32 »



Cotisation 2025

DECOMPOSITION DU PRIX DE LA COTISATION	MONTANT	BUDGET 2026	%
ACHAT et SERVICES	782 540 €	22,41 €	23%
dont informatique	300 000 €	8,59 €	9%
IMPOTS ET TAXES	79 600 €	2,28 €	2%
SALAIRES ET CHARGES DE PERSONNEL	2 524 144 €	72,29 €	73%
Salaires Médecins	679 483 €	19,46 €	20%
Salaires Assistants Médicaux	338 509 €	9,69 €	10%
Salaires Infirmières	288 231 €	8,25 €	8%
Salaires IPRP	234 097 €	6,70 €	7%
Salaires PDP	73 235 €	2,10 €	2%
Salaires Support	138 311 €	3,96 €	4%
Charges sociales	772 278 €	22,12 €	22%
AMORTISSEMENTS	70 000 €	2,00 €	2%
CHARGES FINANCIERES	500 €	0,01 €	0%
PROVISION CLIENT DOUTEUX	- €	- €	0%
et IRRECOUVRABLES		- €	0%
	3 456 784 €	99,00 €	100%



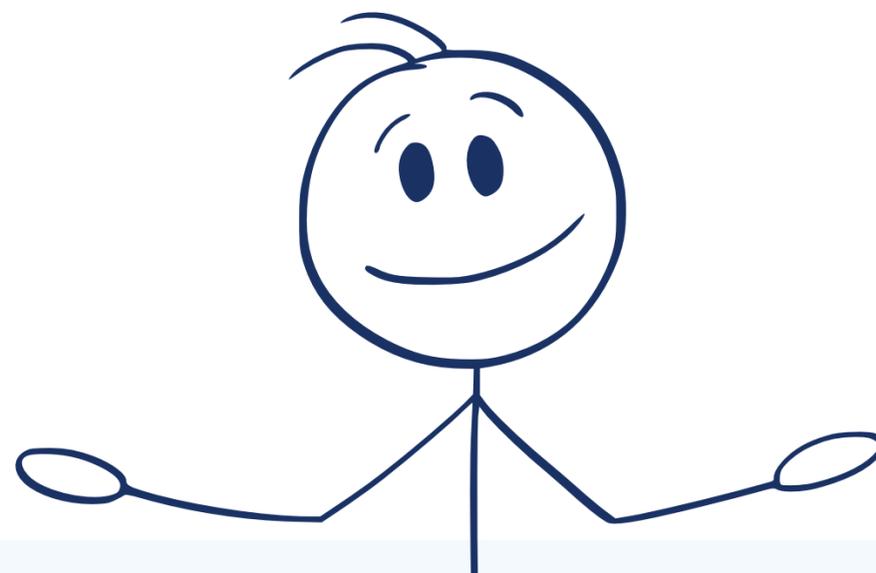
POINT 9 : VOTE DES RÉSOLUTIONS

LIONEL AUPEST – SECRÉTAIRE
THIERRY LAGRAULET - DIRECTEUR



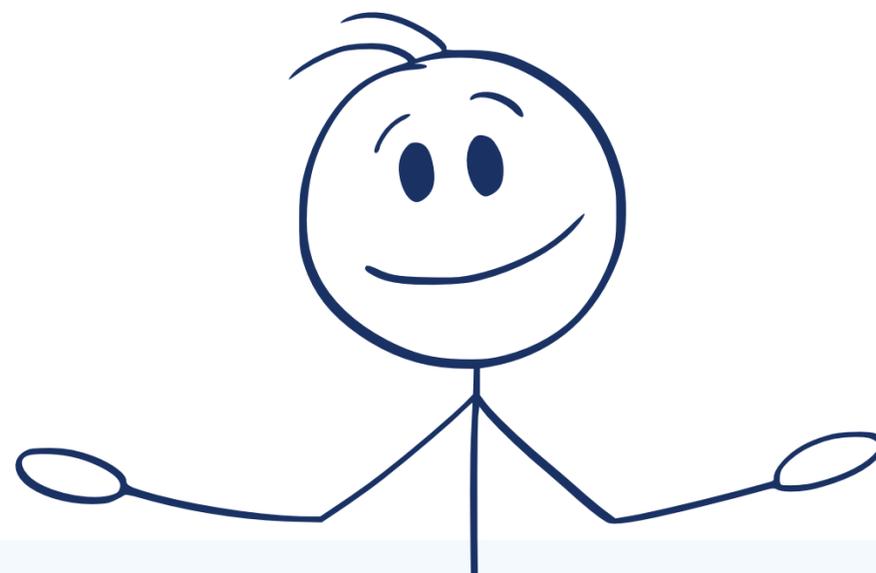
Ère résolution – Procès verbal

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 octobre 2024, dont les résolutions votées sont disponibles sur le site du CSTG.



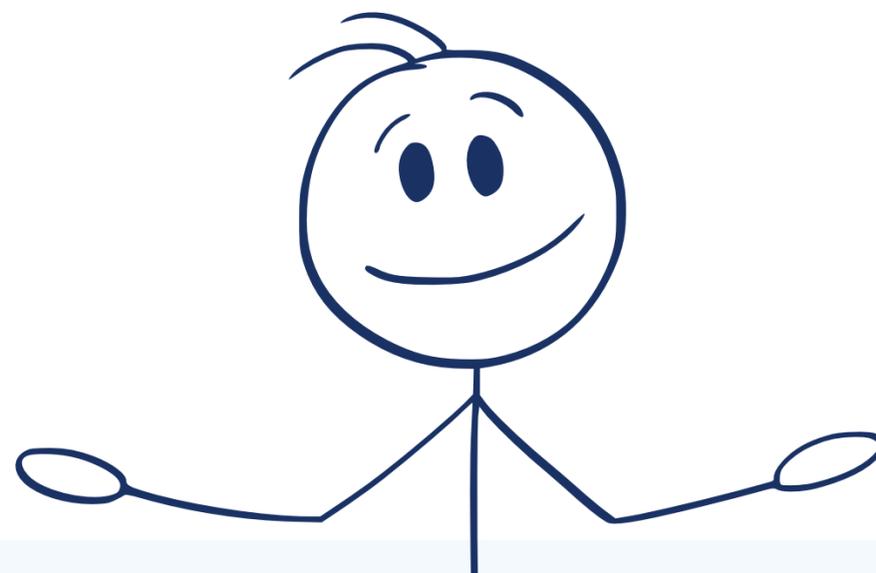
2ème résolution – Compte rendu de fonctionnement

Après avoir pris connaissance de l'activité de l'association pour l'exercice 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les décisions prises et les réalisations effectuées.



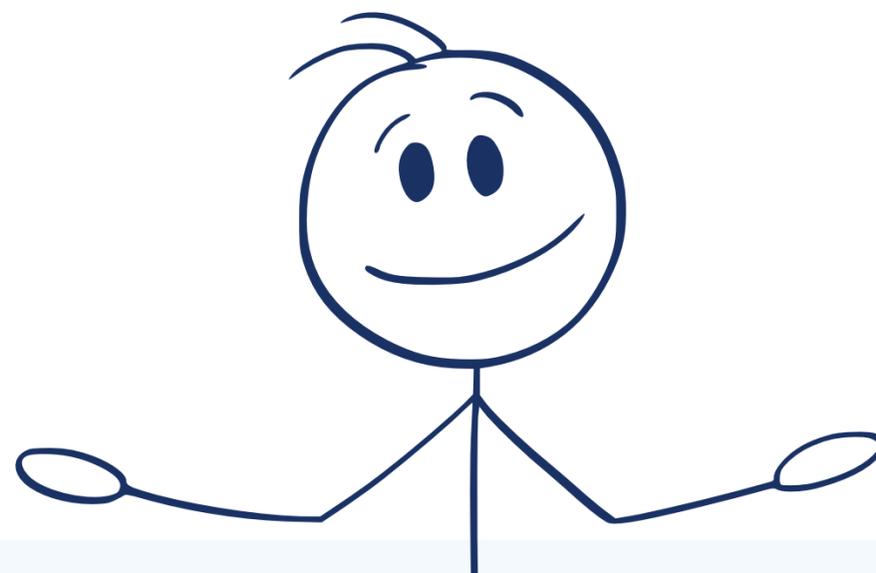
3ème résolution – Rapport du Commissaire aux comptes

près avoir entendu la lecture des rapports du Commissaire aux comptes, l'assemblée générale approuve les comptes arrêtés au 31 décembre 2024 qui vous ont été présentés.



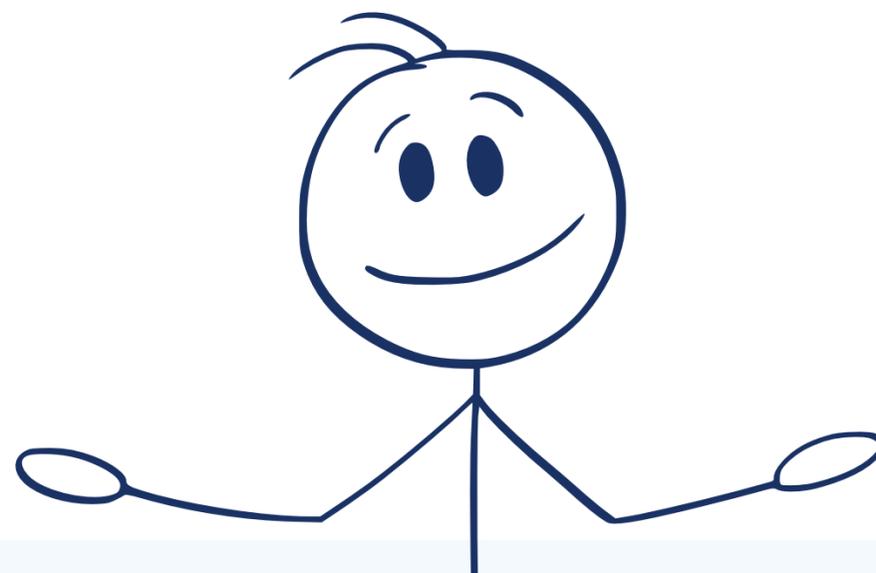
4ème résolution – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (excédent de 47 268 €) en augmentation du fonds de réserves.



5ème résolution – Budget prévisionnel 2026

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel présenté pour l'exercice 2026.



6ème résolution – Montant de la cotisation 2026

L'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré, décide de fixer un taux unique de cotisation applicable au 1er janvier 2026 hors agences intérimaires et hors conventions d'un montant hors taxe de 99€

Conformément aux dispositions de l'article 8 -f de son règlement intérieur, en cas d'absence non excusée du salarié à la convocation médicale, une facture de pénalité sera établie au montant de 49,50€ HT par absence (soit 50% du montant de la cotisation).



7ème résolution – Montant des cotisations 2026- Agences intérim

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré, décide de fixer les taux de cotisations suivants applicables au 1er janvier 2026 uniquement pour les agences intérim.

Salariés présents 99€ HT par salarié

Salariés absents 49,50€ HT par salarié (soit 50% du taux plein)



8ème résolution – Montant de la cotisation 2025- Fonction publique hospitalière

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré, décide de fixer un taux de cotisation unique applicable au 1er janvier 2026 uniquement aux conventions Fonction Publique Hospitalière d'un montant de 130€ HT

Conformément aux dispositions de l'article 8 -f de son règlement intérieur, en cas d'absence non excusée du salarié à la convocation médicale, une facture de pénalité sera établie au montant de 49,50€ HT par absence.



POINT 10 : LIENS UTILES

- Contacter votre service de santé au travail par téléphone au 05.62.60.26.26 ou par mail : secretariat.pdp@cstg32.fr
- Via le site internet : <https://www.cstg32.fr/nos-actions#PDP>



ANNÉE

2024-2025

PRÉSENTATION

Christian JELONCH - Président
Thierry LAGRAULET - Directeur



RAPPORT D'ACTIVITÉ

Centre de Santé au Travail en Gascogne

SITE WEB

www.cstg32.fr

